Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/07/2025 - 2426 - 2015 B 00270 - 498 069 095 - ABM IMMO

SARL ABM IMMO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 500 Euros
Siège social : 28T route de la Nauve 24100 CREYSSE

R.C.S. : BERGERAC 498 069 095

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, sont déposés au greffe du Tribunal de commerce les documents relatifs aux comptes clos le **31/03/2024**, soit :

☐ Un exemplaire original du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire

☐ Les copies du Bilan, du Compte de résultat et des Annexes certifiées conformes aux originaux par la présidence

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

La Gérance
(signature)

GREFFE DU TRIBUNAL de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 17.07.25
N° du Dépôt : 2025/2426
SIRÈNE :
N° de Gestion :

CERFRANCE DORDOGNE

BILAN - ACTIF

010202 - SARL ABM IMMO

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ACTIF	Valeurs au 31/03/24			Valeurs au 31/03/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	19 000.00	3 698.00	15 302.00	15 302.00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	400.00	400.00		
Autres immobilisations corporelles	10 365.33	3 717.74	6 647.59	7 528.74
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	884.00		884.00	134.00
TOTAL (I)	**30 649.33**	**7 815.74**	**22 833.59**	**22 964.74**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	5 203.65		5 203.65	1 157.33
Autres créances (3)	3 968.65		3 968.65	1 135.91
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 903.48		2 903.48	36 563.41
Charges constatées d'avance (3)	96.54		96.54	3 469.18
TOTAL (II)	**12 172.32**		**12 172.32**	**42 325.83**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**42 821.65**	**7 815.74**	**35 005.91**	**65 290.57**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉ CONFORME
PATRIMONIAL

ABM

BILAN - PASSIF

010202 - SARL ABM IMMO

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

PASSIF	Valeurs au 31/03/24	Valeurs au 31/03/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 7 500.00)	7 500.00	7 500.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	750.00	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 338.63	
Report à nouveau		-6 704.71
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**-18 680.12**	**27 093.34**
SITUATION NETTE	4 908.51	27 888.63
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**4 908.51**	**27 888.63**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) *Bis*		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	750.56	88.33
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 686.35	7 660.83
Dettes fiscales et sociales	23 660.49	29 652.78
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**30 097.40**	**37 401.94**
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**35 005.91**	**65 290.57**
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	*30 097.40*	*37 401.94*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

ABN

CR BIC - CHARGES

010202 - SARL ABM IMMO

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/04/23 au 31/03/24			Exercice N-1
	Achats	Var. Stocks	Total	01/04/22 au 31/03/23
Charges d'exploitation (1)				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes *			94 633.05	60 063.57
Impôts, taxes et versements assimilés			525.10	1 625.82
Salaires et traitements			63 018.94	44 701.32
Charges sociales			5 597.86	7 971.42
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			928.01	1 005.68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			65.34	163.53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			**164 768.30**	**115 531.34**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (2)			102.52	104.39
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)			**102.52**	**104.39**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			156.00	87.00
Sur opérations en capital			6 877.78	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			**7 033.78**	**87.00**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôt sur les bénéfices (VI)				4 607.00
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			**171 904.60**	**120 329.73**
BÉNÉFICE (3)				**27 093.34**
TOTAL GÉNÉRAL			**171 904.60**	**147 423.07**

** Y compris :*
- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de *-59.00*

ABM

CR BIC - PRODUITS

010202 - SARL ABM IMMO

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 01/04/23 au 31/03/24	Exercice N-1 01/04/22 au 31/03/23
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	146 335.07	147 389.02
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	**146 335.07**	**147 389.02**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 000.00	
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	48.79	6.05
Sous-total B	**3 048.79**	**6.05**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)	**149 383.86**	**147 395.07**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	40.62	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**40.62**	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		28.00
Sur opérations en capital	3 800.00	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	**3 800.00**	**28.00**
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	**153 224.48**	**147 423.07**
PERTE (3)	**18 680.12**	
TOTAL GÉNÉRAL	**171 904.60**	**147 423.07**
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de	*-3 233.78*	

SOLDES INTERMÉDIAIRES BIC

010202 - SARL ABM IMMO

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

		Exercice du 01/04/23 au 31/03/24	Exercice du 01/04/22 au 31/03/23
Ventes de marchandises			
- Coût d'achat des marchandises vendues			
MARGE COMMERCIALE (A)			
Production vendue (biens et services)		146 335.07	147 389.02
+ / - Production stockée			
+ Production immobilisée			
PRODUCTION DE L'EXERCICE (B)		**146 335.07**	**147 389.02**
Approvisionnements			
+ Autres achats et charges externes		94 633.05	60 063.57
	Total C	94 633.05	60 063.57
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (Brute)	**(D=A+B-C)**	**51 702.02**	**87 325.45**
Subventions d'exploitation		3 000.00	
- Impôts, taxes et versements assimilés (sauf IS)		525.10	1 625.82
- Salaires et traitements		63 018.94	44 701.32
- Charges sociales		5 597.86	7 971.42
	Total E	-66 141.90	-54 298.56
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(F=D+E)**	**-14 439.88**	**33 026.89**
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements			
+ Transferts de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation		48.79	6.05
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations		928.01	1 005.68
- Autres charges d'exploitation		65.34	163.53
	Total G	-944.56	-1 163.16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(H=F+G)**	**-15 384.44**	**31 863.73**
Résultat financier	**Total I**	-61.90	-104.39
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(J=H+I)**	**-15 446.34**	**31 759.34**
Résultat exceptionnel		-3 233.78	-59.00
- Participation des salariés aux résultats			
- Impôt sur les bénéfices (IS)			4 607.00
	Total K	-3 233.78	-4 666.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	**(J+K)**	**-18 680.12**	**27 093.34**
Produits de cessions d'éléments d'actif		3 800.00	
- Valeur comptable des éléments cédés		6 877.78	
PLUS ET MOINS-VALUES SUR CESSIONS		**-3 077.78**	

Nouvelles normes

-Il a été tenu compte de l'application des nouvelles normes comptables au 01/04/2008 ,s'inscrivant dans le cadre de la modernisation du Plan Comptable Général définie par le C.R.C., qui découle des règlements 2002-10 relatif aux amortissements et de dépréciation des actifs et 2006-06 relatif à la définition et à l'évaluation des actifs.

⇨ suivant la méthode **simplifiée**.

Actif Immobilisé

Biens non décomposables

-Pour les biens non décomposables, les mesures de simplification pour les PME ont été appliquées.

Règles et méthodes comptables

-Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

* continuité de l'exploitation
* permanence des méthodes comptables
* indépendance des exercices

Immobilisations

-Les immobilisations amortissables sont amorties sur la durée normale d'utilisation et/ou d'usage.

-Pour les acquisitions de l'exercice, le mode, la durée et la valeur déduction faite des escomptes éventuels, sont précisés dans les tableaux annexes.

Stocks

-La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et frais accessoires, déduction faite des escomptes.

-Dans la valorisation des stocks, les coûts d'emprunts sont exclus.

Autres

-Les créances, les disponibilités, les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Faits marquants

ABM

010202 SARL ABM IMMO

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

En Euro

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	500.00	15.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500.00	15.00

"certifié conforme à l'original par la gérance"

ABM

TRIBUNAL DE COMMERCE
0 1 JUIL. 2025
BERGERAC

ABM IMMO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 500 EUROS
Siège social : 28T Route de la Nauve
24100 CREYSSE (Dordogne)
498 069 095 RCS BERGERAC

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-sept mai, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société AD FILIOS, propriétaire de.....	475 parts
- Monsieur Adrien BATISTA MARTINS, propriétaire de.....	25 parts
soit un total de.....	500 parts

sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Adrien BATISTA MARTINS préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2024,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

ABM

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à -18 680.12 euros, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à ..... -18 680.12 €
  à due concurrence, sur le compte Autres Réserves, s'élevant à ..... 15 338.63 €
  et de reporter purement et simplement le solde au compte de report à nouveau débiteur,
  soit ..... - 3 341.49 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué aux parts sociales au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes ou représentées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Monsieur Adrien BATISTA MARTINS

Société AD FILIOS
Représentée par M. Adrien BATISTA MARTINS